

**Jobanim.com**

## **DOMMAGES CORPORELS**

Envoyer les déclarations sous 48H (FAX)

Avertir par téléphone

- 1 L'organisateur
- 2 L'assurance du jeune
- 3 L'assurance de l'organisateur
- 4 Les parents du jeune

Déclarations écrites

- 1 Déclaration de la DDJS (accident grave)
- 2 Déclaration de l'assurance
- 3 Déclaration de l'organisateur et responsable légal du jeune

Autres papiers à fournir

- Constatation du médecin
- Rapport de radiographie

Pour les référents, ajouter la déclaration d'accident de travail.

## **DOMMAGES MATERIELS**

I) Prévenir l'organisateur

II) Prévenir les parents afin de les mettre au courant

III) Prévenir le propriétaire et lui demander son attestation d'assurance.

IV) Prendre l'assurance de la personne en cause et appeler l'assureur afin de savoir si il prend en charge les dégâts causés.

V) Faire écrire un rapport relatant les faits

- A la personne ayant causé l'accident
- Aux témoins présents
- A l'animateur référent
- Au directeur

VI) Faxer

- A l'organisateur
- Aux diverses assurances

Faire une photocopie pour le directeur, les parents et le propriétaire.

**-LE DIRECTEUR N'A AUCUN FRAIS A AVANCER**

**-IL EST NECESSAIRE DE TENIR INFORMER L'ORGANISATEUR ET LES PARENTS -TOUT AU LONG DE LA DEMARCHE**

**-TOUT CELA DOIT ETRE FAIT SOUS 48H**